



Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

1. La trentième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 15 au 17 mai 2019 sous la présidence du D^r Kennedy Malama (Zambie).¹ Le Comité a adopté son ordre du jour² en supprimant les points suivants : 3.7 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés ; et 4.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Point 2.1 de l'ordre du jour **Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : rapport annuel (document EBPBAC30/2³)**

2. La Présidente du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport en insistant sur les domaines présentant un intérêt particulier qui y sont décrits, notamment le financement du passif du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OMS. Elle a souligné que, dans toutes les initiatives de gestion, bonne mise en œuvre rimait avec responsabilisation. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a remercié le Comité consultatif pour son rapport et s'est félicité, en particulier, de la présentation générale des enquêtes en cours.

3. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le nombre de rapports présentés en retard aux donateurs. En réponse, le Secrétariat a réaffirmé son engagement à limiter le nombre de rapports en suspens, qui ne devra désormais pas dépasser 10 % de l'ensemble des rapports dus.

4. En prévision de l'examen du mandat du Comité consultatif, le Comité du programme, du budget et de l'administration a appuyé le Comité consultatif dans son intention de tenir compte des conclusions de l'examen des organes de contrôle indépendants mené par le Corps commun d'inspection (CCI) à l'échelle du système des Nations Unies en 2019.

Le Comité a pris note du rapport.

¹ La liste des participants figure dans le document EBPBAC30/DIV./1.

² Document EBPBAC30/1.

³ Disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/pbac/pdf_files/pbac30/pbac30_2-fr.pdf (consulté le 17 mai 2019).

Point 2.2 de l'ordre du jour Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique (document EBPBAC30/3)

5. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel du Directeur général sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique.

6. Le Comité s'est félicité des informations contenues dans le rapport et a souligné le caractère fondamental d'une base éthique solide pour les travaux de l'Organisation. Des ressources suffisantes devraient être fournies en vue de faire progresser les activités relevant de cette fonction, en accordant une attention toute particulière à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que du harcèlement et du harcèlement sexuel. De nouveaux modules de formation devraient être élaborés dans ce domaine. La direction devrait continuer de faire preuve d'une tolérance zéro et les hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation devraient mettre en place des mesures de responsabilisation. Le Comité a souligné une nouvelle fois qu'il serait opportun de poursuivre les discussions concernant les ressources dont dispose le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique.

7. Le Comité a jugé encourageants les travaux entrepris en matière de gestion des risques et a invité l'OMS à continuer de mettre en œuvre des processus visant à renforcer la cohérence dans ce domaine à l'échelle de l'Organisation, afin de garantir des résultats durables. Il a été informé que la liste des risques principaux pour l'OMS¹ avait été réexaminée et actualisée au cours des six dernières semaines et qu'elle avait été publiée sur le site Web de l'Organisation. Le Comité a noté que la sécurité du personnel figurait en tête de liste et il a prié le Secrétariat d'allouer les ressources suffisantes pour assurer de toute urgence la sécurité du personnel et des locaux de l'OMS partout dans le monde.

8. Le Secrétariat a souligné que l'ensemble des membres du personnel étaient tenus de contribuer à l'amélioration de la culture institutionnelle et que cela n'était pas uniquement du ressort du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique. Il conviendrait de noter que les principaux risques pour l'OMS ne se rapportaient pas à des faits avérés mais concernaient plutôt des dangers éventuels. L'OMS travaillait à l'élaboration de supports de formation sur les risques et l'éthique à l'échelle mondiale qui seraient bientôt disponibles en ligne. Cette formation en ligne serait complétée par des séances en présentiel, pour lesquelles une assistance serait nécessaire. Le Secrétariat a évoqué la formation obligatoire organisée pour l'ensemble du personnel sur le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels et a insisté sur la vérification du respect de cette obligation.

Le Comité a pris note du rapport.

Point 2.3 de l'ordre du jour Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC30/4)

9. Les membres du Comité ont assisté à une brève présentation du rôle du Corps commun d'inspection (CCI) et ils ont constaté que les recommandations formulées par ce dernier se fondaient sur les évaluations de l'ensemble des parties du système des Nations Unies et que, par conséquent, elles ne s'appliquaient pas forcément à chaque bureau ou institution. Le Vice-Président du CCI s'est félicité des bonnes relations de travail mises en place avec l'OMS et des progrès satisfaisants accomplis par l'Organisation dans la mise en œuvre des recommandations du CCI.

¹ Voir https://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/WHO_Principal_Risks.pdf?ua=1 (consulté le 16 mai 2019).

10. Le Comité a remercié le CCI de son rapport et a exprimé son soutien aux travaux importants qu'il mène.

11. Le Comité a attiré l'attention sur certaines recommandations soumises à l'examen de l'OMS. Il s'est dit préoccupé par le fait que certaines d'entre elles, par exemple celles impliquant les organes délibérants, ne se soient apparemment pas traduites par des mesures concrètes. En particulier, le Comité a demandé au Secrétariat de veiller à la mise en œuvre intégrale et sans délai de la recommandation 1 du CCI concernant les politiques relatives à la dénonciation d'abus. Le Secrétariat a répondu qu'il prendrait les mesures appropriées afin de veiller à la pleine mise en œuvre des recommandations évoquées par le Comité.

12. Le Comité a demandé au Secrétariat des informations quant à la période de mise en œuvre des recommandations mentionnées. Le Secrétariat s'est engagé à fournir des informations sur le calendrier de mise en œuvre ainsi que sur les mesures qui seraient entreprises pour donner effet aux recommandations en question.

13. Le Comité a été informé que le Bureau de l'évaluation de l'OMS publierait un document sur le site Web de l'Organisation pour indiquer de quelle manière l'OMS donnerait suite aux recommandations du CCI.

Le Comité a pris note du rapport.

Point 4.1 de l'ordre du jour Évaluation : rapport annuel (document EB145/6)

14. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation et du plan de travail biennal pour l'évaluation, sachant que davantage d'informations et de données étaient disponibles sur le site Web du Bureau de l'évaluation. Il a salué les efforts déployés pour que l'Organisation puisse tirer des enseignements des évaluations achevées et pour promouvoir la participation à des évaluations conjointes.

15. Le Comité attendait avec intérêt les évaluations prévues du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées et du recours aux administrateurs nationaux de programme, tout en reconnaissant que ceci alourdissait la charge de travail. Il a regretté le retard pris dans le lancement de l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020. Il a souligné l'intérêt de procéder à des évaluations en temps utile pour élaborer des politiques et prendre des décisions.

16. Le Comité a soutenu le mandat et l'approche proposée pour l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Il a souligné l'intérêt des entretiens avec des informateurs clés et s'est montré favorable à un élargissement de la participation, y compris aux membres du personnel du Secrétariat. Le Secrétariat a confirmé qu'une large participation était prévue dans le cadre de l'évaluation.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport et d'examiner le mandat ainsi que l'approche proposée pour l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

Point 4.2 de l'ordre du jour Partenariats hébergés (documents EB145/7 et EB145/8)

17. Le Comité s'est félicité des activités relatives aux partenariats hébergés et a apprécié les examens de ces partenariats, qui devraient se poursuivre. Il a noté qu'il faudrait prêter attention aux conséquences du programme de transformation et aux changements des structures et des liens hiérarchiques qu'il entraînera au sein du Secrétariat.

18. Reconnaissant que les partenariats doivent être liés au mandat constitutionnel de l'OMS et conformes aux principales fonctions de l'Organisation, et qu'ils doivent respecter les principes énoncés dans la résolution WHA63.10 (2010), le Comité a demandé que le Secrétariat présente, dans les rapports futurs, une analyse plus approfondie des relations entre les partenariats et l'OMS et des résultats de leurs activités en commun.

19. Le Comité a reconnu l'intérêt du partenariat avec l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, notamment des activités menées par ce dernier pour concevoir des réformes des systèmes de santé et de son dialogue régulier avec le Secrétariat. Il a salué le plan quinquennal de développement de l'Observatoire pour la période 2019-2023.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB145/7 et EB145/8.

Point 4.4 de l'ordre du jour Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel (document EB145/13)

20. Le Comité a reçu des informations actualisées sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel qui figurent dans le rapport du Directeur général.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 9 du document EB145/13.

Point 5 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

21. Le Comité a adopté son rapport.

= = =